



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 SEPTEMBRE 2018

MEMBRES		
Afférents	Présents	Votants
11	9	10

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à vingt heures,
Les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis
dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre
BACQUÉ, Maire de Le Vaudoué.

Présents :

M. BACQUÉ Pierre,
M. CAUBET Octave,
M. CHAMPION Bernard,
M. LAGARDE Jean-Marc,
M. AKRICH Christophe,
Mme JOLY Elisabeth,
M. DESPLANCHES Jean-Pierre,
Mme VERRECCHIA Brigitte
M. ROMBI Jean-François

Pouvoirs :

M. BASSE Cédric à M. BACQUE Pierre

Secrétaire de séance :

Mme VERRECCHIA Brigitte

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2018.
- 2) Travaux d'enfouissement 2019 rue de la Croix Blanche
(réseaux basse tension + éclairage public + communications électroniques).
- 3) Tarifs de la restauration lors de la fête de la St Loup.
- 4) Redevance d'occupation du domaine public par GRDF.
- 5) Transfert du bail rural de M. Didier GRIMPIER à M. Thomas PALFROY (EARL Les
Quinze).
- 6) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2018

Après délibération, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2018 à l'unanimité.

2) Travaux d'enfouissement 2019 rue de la Croix Blanche

(réseaux basse tension + éclairage public + communications électroniques)

M. le Maire explique qu'il est envisagé en 2019 d'enfouir les réseaux basse tension, éclairage public ainsi que celui des communications électroniques.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) a donc proposé à la commune un Avant Projet Sommaire ainsi qu'une convention financière relative à ces projets de travaux.

L'Avant Projet Sommaire estime le montant (hors subvention) des travaux à :

Basse tension :	165 467.00€	HT
Eclairage public :	108 234.00€	TTC
Communications électroniques :	103 234.00€	TTC

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'Avant Projet Sommaire du SDESM et sa convention financière à l'unanimité.

3) Tarifs de la restauration lors de la fête de la « St Loup »

M. le Maire explique que le tarif du repas de la « St Loup » est inchangé depuis plusieurs éditions.

Afin d'intégrer la hausse des coûts, il convient de revaloriser le tarif proposé lors de la manifestation.

M. le Maire propose de fixer le prix du repas à 15.00 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas de la « St Loup » à 15.00 € à l'unanimité.

4) Redevance d'occupation du domaine public par GRDF

M. le Maire explique que Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) est redevable envers la commune d'une redevance d'occupation du Domaine public pour ses réseaux de gaz.

Pour émettre le titre correspondant, il convient de délibérer.

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de titre à l'unanimité.

5) Transfert du bail rural de M. Didier GRIMPIER à M. Thomas PALFROY (EARL Les Quinze)

Monsieur le Maire explique que la commune est liée à M. Didier GRIMPIER dans le cadre d'un bail rural (parcelles ZK 0013 & ZO 0028).

Or, M. Didier GRIMPIER transmet son exploitation agricole à M. Thomas PALFROY via sa société, l'EARL Les Quinze.

Le repreneur souhaite reconduire ce contrat.

Monsieur le Maire propose de transférer ledit bail rural à M. Thomas PALFROY dans les mêmes conditions.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le transfert du bail rural de M. Didier GRIMPIER à M. Thomas PALFROY à l'unanimité.

6) Questions diverses

M. le Maire et les conseillers annoncent :

L'école communale a enregistré une baisse des inscriptions, soit 74 élèves inscrits à ce jour.

Cette situation a conduit l'Education nationale à fermer une classe.

Il y a donc 3 classes ouvertes lors de la rentrée scolaire 2018-2019.

Les locaux ont donc été réaménagés en conséquence avec l'aide du personnel municipal.

Il est par ailleurs prévu d'apposer un filtre réfléchissant les rayons solaires dans la classe la plus exposée. Si celui-ci s'avérait efficient le dispositif pourrait être alors étendu aux autres classes si nécessaire.

La garderie périscolaire a enregistré une hausse des inscriptions cette année par rapport à l'année dernière. Son quota étant désormais atteint.

La fête de la St Loup a rencontré un vif succès.

220 convives ont participé au repas organisé par la municipalité.

L'investissement de l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de cette manifestation est à saluer.

Le projet d'implantation (chemin de la Fontenelle) par Orange d'une station-relais de radiotéléphonie mobile a rencontré une forte opposition parmi les riverains.

La mairie s'associe pleinement à cette contestation.

Au vu des imprécisions du dossier proposé, le maire adressera prochainement un courrier à l'opérateur l'invitant à préciser son projet.

Le Conseil municipal témoigne sa solidarité et son soutien au maire dans cette entreprise.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h10*

Le Maire,
Pierre BACQUE

